

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 49 (1923)
Heft: 17

Artikel: Communication de l'"Association suisse d'hygiène et technique urbaines"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-38244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'«Association suisse d'Hygiène et Technique urbaines».

L'Association suisse d'Hygiène et Technique urbaines a fait au Bulletin technique l'honneur de le choisir pour son organe officiel. C'est à ce titre que nous publierons, entr'autres, le texte de plusieurs des très intéressantes conférences faites au «Cours de vacances» organisé par cette Association, à Lausanne, en automne 1922. Nous commençons par celle de M. Ernest Muret, chef du Service cantonal vaudois des forêts sur :

Pollution des cours d'eau et pisciculture.

La pêche est un élément de la richesse publique qui mérite de ne pas être négligé, mais il faut pour cela tenir compte de son rendement économique et non pas de son rendement fiscal, qui est généralement minime.

On estime que les eaux suisses couvrent environ 1500 kilomètres carrés, soit 150 000 hectares, rapportant 30 000 quintaux de poissons, qui valent 8 ou 10 millions de francs par an.

La pêche en Suisse représente donc un capital de près de 200 millions.

Les eaux vaudoises à elles seules rapportent environ 500 000 kg., valant un million au moins, soit : pour la partie vaudoise du Léman 400 000 kg., valant 700 000 fr. ; pour le tiers vaudois du lac de Neuchâtel 50 000 kg., valant 200 000 fr. ; pour les autres lacs et les cours d'eau 50 000 kg., valant 300 000 fr.

Soit un revenu annuel total de 1 200 000 fr., représentant un capital de 20-25 millions.

Nos 900 kilomètres de rivières vaudoises, dont 520 kilomètres constituent le bassin du Rhin et 380 kilomètres le bassin du Rhône, rapportent 45 kg. de poisson et 250 fr. en moyenne par kilomètre.

Un des plus beaux rendements connus est celui de l'Orbe à Vallorbes. Là, sur un trajet de 8 kilomètres, on prend bon an mal an 5000 kg. de truites, soit 625 kg. par kilomètre. A 7 fr. le kilo, cela représente un rendement de 4500 fr. le kilomètre ou, car cela revient à peu près au même, à l'hectare. Peu de cultures sont aussi rémunératrices !

Sans doute, il s'agit là d'une rivière exceptionnelle, d'une source vaclusienne en amont de toute cause de souillure, source abondante, régulière, présentant peu de variations de température, s'étalant sur une large surface facilitant une abondante oxygénation de l'eau et l'éclosion d'une nourriture abondante aussi.

Il est toutefois hors de doute que le rendement moyen d'autres eaux suisses pourrait être considérablement relevé et était autrefois beaucoup plus important.

La diminution de ce rendement est due surtout à la pollution des eaux par les égouts et par les eaux résiduaires, ainsi qu'aux corrections et canalisations de cours d'eau.

Or, nous importons actuellement chaque année en Suisse pour 8 à 10 millions de francs de poissons. Ce déficit devrait pouvoir être comblé ou peut s'en faut, grâce aux progrès de la technique et de la pisciculture, grâce à une meilleure collaboration des parties intéressées.

La pêche est un élément de la fortune nationale que nous devons mettre en valeur et développer et non pas dilapider sans nécessité.

Pourquoi les gouvernements font-ils généralement si peu pour augmenter ce rendement et pour défendre l'intégrité des droits de pêche dont ils sont cependant le plus souvent propriétaires eux-mêmes ? Sans doute parce qu'on méconnaît en général l'importance de la pêche et qu'on la sacrifie pour ne pas compliquer ou renchérir des travaux que l'Etat estime devoir encourager, tels que la mise en valeur du sol, l'hygiène des villes ou le développement de l'industrie et qu'il juge plus urgents ou plus importants que la pêche. Et pourtant la pêche et les pêcheurs ont des droits à défendre !

Trop souvent, l'industrie surtout, cherche à s'arroger des droits de pêche privés pour pouvoir créer des tronçons de rivière sacrifiés, qu'elle est libre d'aménager à sa guise ; elle obtient qu'on lui abandonne dans ce but sans indemnité les droits de pêche publics.

Ce mode de faire est désastreux, car alors la pêche et les intérêts qu'elle représente sont à vau-l'eau d'une façon définitive.

Il faut arriver à faire aboutir une collaboration intelligente et bienveillante de tous les intéressés en présence et non pas seulement une collaboration bureaucratique, pratiquée à contre-cœur.

L'industrie, la voirie urbaine ont à disposition des sommes importantes ; elles doivent aider la pêche et non pas l'écraser de tout le poids de leur puissance financière.

Sans doute, l'homme vivant généralement en colonies, l'amoncellement des déchets et immondices de ces colonies devient vite dangereux pour la santé publique et le moyen le plus simple de s'en débarrasser semble en effet de déverser dans la nappe d'eau ou le cours d'eau le plus proche, toutes ces masses malodorantes.

Cela na va pourtant pas sans inconvénients — même à d'autres points de vue que la pêche — surtout depuis que les centres habités s'agrandissent, que les progrès de la civilisation et la vie chère obligent à caser sur un espace toujours plus restreint une population toujours plus dense, que l'industrie se développe et qu'une civilisation raffinée devient toujours plus exigeante au point de vue de la propreté des rues et des habitations. Il faut que la notion primitive — elle remonte aux lacustres — de la valeur hygiénique du « tout à l'eau » disparaisse. Cette valeur hygiénique n'est souvent qu'apparente et toute relative.

L'utilisation toujours plus grande des cours d'eau comme moyen d'évacuation des résidus et détritiques de toutes sortes, met en danger l'existence des organismes — plantes et animaux — qui y vivent.

Nous ne pouvons évidemment prétendre conserver nos eaux absolument pures et ne pouvons ni ne voulons nous opposer aux exigences légitimes de l'industrie et de l'hygiène.

La pêche au reste peut s'accommoder d'un certain degré d'impureté des eaux. L'excès seul est nuisible.

Il arrive même — si le degré de concentration nuisible n'est pas atteint, — qu'on constate dans les eaux souillées le développement extraordinaire de certains groupes d'animaux, qui trouvent dans ces déchets un supplément de nourriture, et contribuent à l'alimentation des poissons (Tubifex).

Mais si nous admettons d'une manière générale qu'un certain degré d'impureté de l'eau est nécessaire ou favorable à l'existence des poissons, nous devons cependant faire certaines réserves, car nous ne sommes pas absolu-

ment renseignés sur l'action respective des divers genres d'impuretés.

Du fait, en outre, qu'un poisson adulte peut vivre dans une eau, nous ne sommes pas en droit de conclure que cette eau convient à la fraie, à l'éclosion de l'œuf, au développement de l'alevin ou du jeune poisson.

Nous ne pouvons pas davantage affirmer qu'elle permet l'accroissement normal et une multiplication satisfaisante d'une espèce, car nous ne savons encore que fort peu de chose au point de vue de la répercussion de la nature de l'eau sur la flore et la faune qu'elle renferme.

Si un poisson est sous-alimenté, par exemple, sa capacité de reproduction — qui provient de réserves alimentaires accumulées — sera diminuée. Un poisson souffre autant de vivre dans une eau souillée où la nourriture abonderait peut-être que de vivre dans une eau suffisamment pure mais où la nourriture lui convenant ne serait pas assez abondante.

Notons ici que les deux principaux poissons habitant nos eaux courantes — la truite et l'ombre de rivière — sont parmi les plus délicats et les plus sensibles aux impuretés. On les rencontre parfois néanmoins jusqu'à proximité des têtes d'égouts ou des canaux d'abattoirs.

Le trouble de l'eau, sa coloration et son odeur ne les éloignent pas. L'excès et la permanence des impuretés leur sont seuls nuisibles.

L'eau est pour le poisson le milieu dans lequel il vit et dans lequel — comme l'homme dans l'air — il doit trouver l'oxygène qui lui est indispensable pour vivre.

Pour que les poissons puissent vivre, l'eau doit — suivant les espèces — renfermer de trois à sept centimètres cubes d'oxygène par litre.

Or, tous les phénomènes résultant du déversement dans l'eau de matières organiques en décomposition — fermentation, putréfaction — entraînent un appauvrissement de l'eau en oxygène.

Une partie de cet oxygène provient directement de l'air, une autre est fournie par les algues vertes et autres végétaux qui décomposent l'acide carbonique pour assimiler le carbone et mettent ainsi l'oxygène en liberté, mais ils ne le font que de jour et pendant la période de végétation seulement ; ce ne sont pas des sources permanentes de récupération d'oxygène.

L'eau n'est pas seulement le réservoir d'oxygène du poisson. Elle est son milieu d'habitation et ce milieu doit être organisé de telle façon qu'il procure au poisson un foyer, un domicile réalisant toutes les conditions nécessaires à son existence et lui procurant un séjour sinon agréable, du moins supportable, à tout âge et en tout temps. Les exigences varient avec les espèces : les uns veulent des eaux tranquilles et chaudes ; d'autres des eaux courantes et froides. Toutes veulent des endroits tranquilles où se reposer, des cachettes où se mettre à l'abri de leurs ennemis.

Ce foyer doit en outre réaliser les conditions nécessaires à la reproduction des poissons, à la fécondation, au développement des œufs, à celui des embryons, à l'accroissement et à la nourriture des alevins.

Certains poissons fraient dans les algues, d'autres sur du gravier ; les uns dans des eaux froides et profondes, les autres dans des eaux chaudes et ensoleillées. Là où l'œuf a été déposé, là aussi vit de préférence le jeune poisson.

Et ne nous voilà-t-il pas bien loin de ces cours d'eau rêvés par nos ingénieurs, uniformément rectilignes et empierrés, sans méandres, sans cachettes et sans végétation ! — Et que sera-ce lorsqu'on y déverse encore des égouts ou des résidus d'usine !

Enfin l'eau doit être encore pour le poisson un pâturage, un pourvoyeur de nourriture, et là aussi les exigences des poissons varient suivant l'espèce et suivant l'âge.

Pour nourrir des poissons, tout cours d'eau doit renfermer une certaine quantité de nourriture végétale et animale. La productivité en poissons d'un cours d'eau dépend de la somme totale de nourriture qui aura pu être utilisée par les poissons et celle-ci dépend avant tout de la quantité de végétaux qui s'y trouvent. C'est la plus ou moins grande intensité du développement de la végétation qui favorise ou entrave le développement des animaux dont se nourrit le poisson, animaux qui se nourrissent eux-mêmes d'organismes microscopiques que le poisson ne consomme pas directement.

Tout se tient donc, et on peut résumer comme suit les diverses exigences auxquelles doit satisfaire un cours d'eau poissonneux :

1° Eau oxygénée avec possibilité de récupération de l'oxygène absorbé.

2° Présence de végétaux et d'animaux suffisant à l'alimentation directe ou indirecte des poissons.

3° Présence de lieux propices à la fraie.

4° Conditions de pureté et de température de l'eau, de courant, de nature des berges ou du lit, telles que le poisson y trouve un milieu convenable pour y vivre et pour s'y reproduire.

L'utilisation actuelle de nos cours d'eau et les transformations que leur font subir les hydrauliciens, les industriels, les hygiénistes — et tant d'autres — leur permettent-elles encore de répondre à ces exigences ?

On ne peut que répondre négativement à cette question, dans bien des cas, au moins !

Une des conséquences de la souillure des eaux par les matières organiques consiste dans la diminution de teneur en oxygène, conséquence de la décomposition des matières organiques.

Cette décomposition absorbe des quantités considérables d'oxygène. Les déchets journaliers d'un seul individu absorbent pour se décomposer la teneur en oxygène de 15 000 à 20 000 litres d'eau. C'est donc une tâche gigantesque qu'on impose aux rivières et aux lacs dans lesquels on déverse les égouts d'une ville.

Et pourtant la souillure même la plus intense ne se propage pas à l'infini. L'eau redevient claire à une distance qui varie selon la nature et la quantité des matières déversées, selon le débit de la rivière et la nature du courant.

La quantité considérable d'oxygène, absorbée par cette purification naturelle, est en partie récupérée par diffusion dans l'eau de l'oxygène de l'air, mais pour que celle-ci se fasse bien, il faut que le lit soit large, peu profond, accidenté — à peu près exactement le contraire de ce que voudraient les techniciens, hélas !

Tant que l'oxygène est en suffisance, les organismes vivants que nourrit le cours d'eau suffisent à assurer sa purification. Ce processus débute par l'apparition de bactéries, suivie de l'apparition d'animaux bactériophages (Oligochètes, Flagellés, Rotifères, etc.) qui servent de

nourriture à divers crustacés, à des larves de divers diptères, d'éphémères, puis aussi à de petits poissons, tous animaux auxquels les gros poissons font la chasse. Ceux-ci finissent par être capturés et mangés par l'homme. Et le cycle est complet.

Le rôle de la pêche est toutefois minime dans ce processus de purification. Le rôle principal incombe aux bactéries, à divers animaux inférieurs, aux myriades d'insectes. M. le Dr Surbeck a démontré que d'une rivière comme l'Aar les larves aquatiques de divers insectes peuvent extraire une ou deux tonnes de matières organiques par an et par kilomètre. La pêche, nous l'avons vu, n'en extrait guère chez nous que 40-50 kg.; dans de plus grandes rivières, 150-200 kg.

Ce mode de purification entraîne une consommation énorme d'oxygène. L'eau, nous l'avons déjà vu, en récupère de l'air, mais à sa surface seulement. Les eaux courantes en récupèrent donc plus par brassage que les eaux dormantes, surtout profondes.

Un courant fort facilite en outre la désagrégation des matières organiques. Celles-ci sont arrêtées par les galets garnissant le fond où la faune invertébrée peut les absorber.

Mais si la décomposition des matières déversées absorbe tout l'oxygène disponible, alors la faune et la flore languissent et finissent par disparaître. La putréfaction intervient, des gaz toxiques se forment : ammoniacque, hydrogène sulfuré, etc., qui empoisonnent les derniers organismes. Le fond se garnit d'une vase gluante et toute la nappe liquide est contaminée.

S'il s'agit d'une eau courante, cet état se perpétue jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli, grâce à la raréfaction des matières en putréfaction et grâce à la diffusion de surface de l'oxygène.

Mais jusqu'à ce moment et sur tout le parcours contaminé, les poissons disparaissent et la pêche est ruinée.

L'effet désastreux du déficit d'oxygène est encore augmenté, en ce qui concerne les égouts des villes surtout, par l'apport de matières toxiques et il résulte des expériences de M. le Dr Surbeck, qu'alors même que l'oxygène serait en suffisance, la présence de l'ammoniacque peut suffire à dépeupler une rivière, car elle est nuisible aux poissons à la dose de 1/500 000 déjà et les invertébrés même disparaissent si cette proportion est de 1/10 000.

L'emploi en grande quantité — souvent en excès — de désinfectants presque toujours toxiques contribue à aggraver le mal et à l'étendre en dehors du réseau des grandes villes jusque dans la montagne. La dernière épidémie de fièvre aphteuse a causé un tort immense au peuplement, même de petits cours d'eau que l'on aurait pu croire à l'abri des pollutions, ensuite de l'emploi de désinfectants en quantités certainement exagérées, du lavage à grande eau des étables contaminées et de l'envoi, sans précaution aucune, des eaux de lavage, dans les ravins et ruisseaux les plus proches, alors qu'il aurait été bien simple au contraire de les laisser s'infiltrer dans le sol.

Mais ce ne sont peut-être pas les empoisonnements violents, les intoxications aiguës qui sont le plus nuisibles à la pêche.

C'est la pollution lente, la souillure sourde de nos cours d'eau par des déversements d'égouts ou de canalisations d'usines ou d'habitations, souillure qui ne va pas jusqu'à entraîner la disparition de la flore et de la faune, mais

entraîne leur modification, l'amoindrissement de leur importance quantitative ou de leur qualité. A ce point de vue, presque aucun de nos principaux cours d'eau n'est absolument indemne.

Sans doute un certain degré de souillure peut paraître au premier abord avantageux, parce qu'il cause un pullulement des invertébrés servant de nourriture au poisson, mais c'est une nourriture de second choix qui se développe (Tubifex, Rotifères), nourriture de barbeaux et de goujons. Les éleveurs de carpes versent par exemple une fois par an du purin dans leurs étangs d'élevage. En revanche, les éphémères, perlides, disparaissent et c'est la nourriture des poissons nobles tels que la truite et l'omble et ces poissons disparaissent avec leur nourriture préférée.

Au reste, l'avantage d'un excédent de nourriture est annulé dans ces conditions par les risques d'épidémie, par la multiplication des parasites. En effet, l'abondance des matières organiques dans l'eau entraîne le développement des microbes pathogènes. Il a été démontré que l'agent de la furonculose, la bactérie des salmonides, disparaît dans l'eau de fontaine et se multiplie au contraire dans des eaux chargées de matières organiques au point de passer en trois jours de 6000 à 8 millions de colonies. Toutes sortes d'autres microbes protozoaires pathogènes, agents d'épidémie et d'infection de la peau ou des branchies se multiplient abondamment. Les sangsues aussi abondent dans ces eaux polluées.

La mortalité des épidémies compense et au delà l'excédent de nourriture.

Enfin, dans des cas de ce genre, les galets se recouvrent aussi d'une végétation néfaste au développement des œufs des poissons. Le frai des salmonides — des truites surtout — est attaqué et détruit par les champignons qui le recouvrent.

D'une façon générale, le déversement des égouts dans les eaux poissonneuses ne devrait être toléré que si la totalité des matières putrescibles envoyées peut être rapidement et suffisamment décomposée pour n'affecter ni la nature, ni la qualité, ni la quantité de la flore et de la faune et si la totalité des matières toxiques peut être suffisamment diluée dans les mêmes conditions.

Si les souillures de l'eau ont pour conséquence de faire disparaître la faune inférieure et microscopique, l'épuration et le nettoyage automatique de la rivière en sont souvent rendus impossibles. Il ne faut donc pas ajouter encore aux substances organiques qui, elles, se décomposeront peu à peu, des eaux résiduaires toxiques qui diminueront la capacité de réception et l'épuration de la rivière. Les eaux résiduaires doivent être rendues inoffensives. La souillure par les eaux résiduaires est en somme plus grave que la souillure organique provenant d'égouts, car celle-ci ne rend pas les conditions d'existence du poisson impossibles d'une manière durable. C'est surtout vrai chez nous, où les plus grosses agglomérations urbaines sont près des embouchures des cours d'eau et à proximité des lacs.

Les poissons participent dans une certaine mesure à la purification naturelle des eaux. Ils absorbent directement une foule de détritus organiques, — même les truites et les ombles, — et ainsi une bonne partie des substances organiques est utilisée directement et transformée en substance vivante.

Mais c'est en consommant les organismes inférieurs, qui

eux se sont nourris des débris organiques, que leur rôle est surtout important, car presque toutes les espèces inférieures qui participent au nettoyage et à l'assainissement de l'eau servent de nourriture à nos poissons. Par cette voie détournée, une quantité énorme de matières organiques est extraite de la rivière et passe dans l'estomac des poissons. Quant aux produits de désassimilation des poissons, ils sont relativement de peu d'importance.

L'utilisation des produits organiques par les poissons est naturellement meilleure dans les bassins fermés que dans les eaux courantes, mais d'une façon générale la quantité de poissons pêchée dans les eaux est faible par rapport à la teneur de ces eaux en matières organiques. Le peuplement de nos eaux pourrait être certainement augmenté. Celles-ci ne sont pas utilisées de manière suffisamment intensive.

Il est très heureux pour la pêche — et peut-être aussi pour l'agriculture — que l'augmentation de la population urbaine et la multiplication des réseaux d'égouts rendent nécessaires l'étude et la prise de mesures propres à diminuer l'infection des eaux.

Espérons que les moyens employés ne consisteront pas dans l'utilisation de matières toxiques, chlore ou autres, encore plus nuisibles souvent à notre point de vue que les matières organiques, si employées à forte dose.

En augmentant le rendement de nos eaux, on rendra certainement un service signalé au pays. En évitant la formidable perte de substances fertilisantes utilisables, évacuées selon les méthodes en usage aujourd'hui, on lui en rendrait un second.

Il y a quelques années, la Société suisse de pêche et de pisciculture avait organisé une enquête sur la souillure des eaux. Cette enquête avait fourni des résultats intéressants et démontré que les souillures constatées atteignaient aussi bien les lacs que les grandes rivières et les petits ruisseaux.

Ces pollutions de cours d'eau étaient dues soit à des matières organiques provenant des égouts des grands centres urbains — et dans ce cas on signalait la présence de substances chimiques toxiques (acides, chlore, etc.), comme aggravant le mal et rendant la lutte plus difficile.

Ou bien la pollution était due aux déchets de diverses entreprises industrielles, et dans ce cas on signalait parmi les plus nuisibles en Suisse : les usines à gaz, les fabriques de carton et papier, les brasseries, les usines métallurgiques, les teintureries, les condenseriers de lait, cidreries, distilleries, filatures, fabriques de drap, blanchisseries, fabriques de cigares, de soude, savon, aluminium, explosifs, carbure, automobiles, produits chimiques, parfumerie, etc.

On a signalé aussi des relations évidentes entre le développement de la furonculose et le déversement d'égouts dans des eaux poissonneuses, par exemple dans le ruisseau de Glarcy près de Romont, où le déversement des égouts de la ville dans le ruisseau a créé un foyer permanent de furonculose.

On ne saurait non plus passer sous silence les cas nombreux de souillure mécanique. On jette dans l'eau des détritiques de tous genres, scories, déchets métalliques, de verre, etc., qui éloignent le poisson, empêchent ou entravent la fraie, suppriment la flore et la faune inférieure.

Enfin, un cas fréquent d'empoisonnement consistait dans

le déversement en masse de purin ou du contenu des fosses d'aisance à la campagne et dans la banlieue, souvent par simple ignorance ou par négligence des propriétaires.

Permettez-moi à ce sujet une petite anecdote récente et authentique.

Le fait se passe dans un grand canton suisse, dans une petite localité située sur les rives d'un cours d'eau poissonneux. Le boulanger de l'endroit pétrit justement son pain. On l'appelle, car la fosse d'aisance de sa maison est pleine et déborde. Lâchant sa pâte, notre bonhomme prend une brouette et un seau et vide dans le cours d'eau voisin le contenu de la fosse puis reprend son travail interrompu. Nous ne savons ce qu'ont pensé de ce mode de faire les clients du boulanger, les ménagères de l'endroit qui précisément faisaient leur lessive au lavoir communal à quelques cents mètres en dessous, ni ce qu'ont pensé les enfants ou le bétail qui, plus bas, buvaient peut-être de cette eau, mais ce que nous savons, c'est que les truites de la rivière ont toutes exprimé leur mécontentement en mettant le ventre en l'air en sorte que notre boulanger est cité devant le magistrat compétent. Mais celui-ci est fort embarrassé, la loi est formelle, la pénalité assez sévère ; et pourtant, à son avis : *les cours d'eau ne sont-ils pas précisément là pour cela* — et il fallut toutes les peines du monde pour obtenir de lui un jugement, plein de mansuétude du reste. Au nom de la vérité zoologique, nous croyons pourtant devoir revendiquer un droit de priorité pour les poissons ; au nom de l'hygiène publique offensée, une meilleure installation des fosses d'aisance des boulangers et au nom de l'agriculture sacrifiée, une meilleure utilisation des matières fertilisantes contenues dans les déchets humains. Le système du « tout à la rivière » n'est pas la perfection !

Sans doute, la législation sur la pêche et la souillure des eaux n'est pas parfaite et pourrait être améliorée, mais telle qu'elle est, elle devrait être au moins appliquée ; or elle ne l'est pas, ou mal, et l'opinion publique a de la peine à mettre les délits ou contraventions de pêche sur le même pied que d'autres délits ou d'autres contraventions. On se croit encore trop souvent au temps de l'homme lacustre, où chacun se nourrissait librement du produit de sa pêche.

Comme nous le disait assez pittoresquement il y a peu de temps un député au Grand Conseil d'un canton voisin : quand un gaillard vole une pomme, on dit c'est un voleur ; quand il pirate une truite, on dit c'est un malin et on le nomme conseiller.

En ce qui concerne la souillure des eaux, l'insouciance est tout aussi grande qu'au point de vue de la police de la pêche.

Ce que nous demandons, c'est qu'on prenne des mesures préventives pour empêcher le mal et qu'on ne se borne pas tardivement — le mal une fois fait — à chercher à y remédier, ce qui est souvent impossible. L'aménagement des eaux doit comporter une étude d'ensemble faite au point de vue de la protection du sol, de la mise en valeur des terrains, de l'hygiène publique, des exigences de l'industrie et de la navigabilité, mais aussi de la pêche, qui peut être subordonnée à d'autres facteurs, s'il le faut absolument, mais ne doit pas être ignorée. Nous demandons simplement qu'on lui assure sa place au soleil !

E. MURET.